

TROC ET PUCES Merlevenez 20 septembre 2026

Salle Bellevue de 8h30 à 17H, ouvert à tous, entrée 1 euro (gratuit moins de 16 ans)

Organisé par foyer culturel des jeunes Merlevenez Renseignement 06 43 64 76 53
ou HELLO ASSO FCJ Merlevenez

INSCRIPTION :

NOM/ASSOCIATION : Prénom :Né(e) le

Adresse : Code postal :

Ville : TEL :

Nombre de mètre : ☐ Intérieur ☐ Extérieur ☐ Tables : (Nombre)

No carte d'identité ou SIRET (si autre, préciser) :

Délivré par : Date de délivrance :

- Tarif de l'emplacement : intérieur : 3 Euros mètre linéaire en intérieur ou 2 euros en extérieur, 8 euros la table (en plus du mètre linéaire sur emplacement de 3 mètres minimum), 20 tables max disponibles
- Un café et un gâteau seront offerts aux exposants
- Chèque libellé à l'ordre du : FCJ Merlevenez et à expédier à : Mme LE DRENN Nadine, 6 rue de Trévezun 56700 MERLEVEZ (ancien 20 lieu-dit)
- Pièce à fournir : une photocopie Recto/Verso de la pièce d'identité de l'exposant
- Aucune réservation ne sera acceptée sans le règlement. Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement ci-joint et déclare l'accepter sans réserve.

DATE ET SIGNATURE

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : le FCJ de Merlevenez organise le dimanche 20 septembre 2026 un troc et puces.

Article 2 : Ce Troc et Pucés est ouvert à tous (particuliers, professionnels, associations, ...)

Article 3 : Pour les particuliers, seul la vente d'objet personnel est autorisée.

Article 4 : Les exposants devront se présenter à l'accueil qui sera ouverte dès 7h et avoir fourni une fiche de réservation, une pièce d'identité et d'une attestation sur l'honneur de ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers dans l'année.

Article 5 : Le FCJ de Merlevenez ne pourra être tenu responsable des vols, détériorations et tout autre accident pouvant survenir durant le déroulement de la foire.

Article 6 : l'inscription définitive vaut acceptation du présent règlement.

Article 7 : les réservations et règlements devront parvenir avant le 12/09/2026

Article 8 : les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre et vide. Ils sont responsables de leurs déchets.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR d'un particulier de non-participation à 2 autres ventes au déballage :

Je soussigné(e) : Nom..... Prénom : Né(e)le
A..... participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur n'avoir participé dans l'année, à aucune autre vente de même nature, ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

DATE ET SIGNATURE